



DELIBERATION N° 2025029
DM N°1 budget principal

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD – DAMIDAUX
 MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET – MAITRE - PACCOD;

Absents :

Mme PASQUET (donne pouvoir M TARPIN) – Mme LEBLANC-PAGE (donne pouvoir M MOISSON) Mme GIORIA (donne pouvoir Mme BARRE-LOPES)

Date de la convocation

28 août 2025

Secrétaire de séance : Julien MAITRE

DELIBERATION N° 2025029
BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la dissolution du budget du lotissement 2 au 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat vers le budget principal, il convient de prendre la décision modificative suivante, sur le budget principal 2025 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D Chapitre 65				
D 65888		1000 €		
D Chapitre 11				
D 622		4 738.43 €		
D 6411		10 000 €		
TOTAL		15 738.43 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT D		+ 15 738.43 €		
R Chapitre 002				
R 002				15 738.43 €
TOTAL FONCTIONNEMENT R				+ 15 738.43 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

Le Maire,
Franck TARPIN

